



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0406 : CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EVEIL DE CONTRES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur Thierry BAUMER présente ce dossier aux membres du Conseil Municipal.

- Vu l'article L 1611- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001- 495 du 6 juin 2001 qui précisent que l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 euros doit conclure une convention avec l'association, laquelle définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.
- Vu les crédits inscrits au budget primitif de la Commune de Le Controis-en-Sologne voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 22 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission Sports et Vie Associative qui a étudié ce dossier en date du 23 février 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magali LEONARD, Estelle TRONSON)

- D'approuver les termes de la convention annexée,
- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 22000€ à l'Eveil de Contres
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué aux finances à signer cette convention pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

14 AVR. 2023

14 AVR. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
L'Énergie • l'Équité
l'Équilibre • l'Économie
l'Éducation • l'Éthique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0407 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2022-0709 – CESSION DE LICENCE IV

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en date du 7 juillet 2022, il a été pris la délibération n° 2022-0709 décidant la cession d'une licence IV au prix de 1 554,00 € (mille cinq cent cinquante-quatre euros).

Monsieur Guillaume COLLIN propose d'annuler cette vente afin de maintenir le nombre de Licence IV sur la commune de Le Controis-en-Sologne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD)

- d'annuler la délibération n° 2022 – 0709 du 7 juillet 2022 afin de préserver le nombre de Licence IV sur le territoire de la commune de Le Controis-en-Sologne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



14 AVR. 2023
14 AVR. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0408 : LOCATION LICENCE IV

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Le Controis en Sologne est propriétaire de trois licences IV dont deux sont utilisées par deux restaurateurs (Feings et Ouchamps).

Afin que la licence IV disponible, demeure active et qu'elle reste sur le territoire de la commune de Le Controis-en-Sologne, ~~il est~~ proposé de la louer au restaurant de Fougères sur Bièvre au prix de 50,00 € (cinquante euros) par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD) :

- De louer la licence IV disponible au prix de 50,00 € (cinquante euros) par an
- Que ce tarif s'appliquera également aux deux licences IV déjà utilisées à compter de l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

14 AVR. 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0409 : TARIFS STAGES SPORTIFS

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation de stages sportifs durant les vacances scolaires en collaboration avec des associations sportives de Le Controis-en-Sologne. Il explique aux membres du conseil municipal qu'actuellement les tarifs des stages sportifs sont fixés par deux délibérations prises en 2011 et 2014.

Il convient ainsi de modifier certains éléments de ces délibérations, afin de clarifier l'application des tarifs :

Délibérations actuelles (13/12/2011 et 18/09/2014)

Semaine 5 jours

- 60 € pour les enfants domiciliés à Contres ou licenciés d'associations controises
- 90 € pour les enfants domiciliés hors commune
- 10 € de moins par inscription si deux enfants ou plus de la même fratrie

Semaine 4 jours (si jour férié semaine du stage)

- 48 € par stage pour les enfants domiciliés à Contres ou licenciés auprès d'une association controise
- 72 € par stage pour les enfants domiciliés hors commune
- Un montant de 8 € par inscription sera déduit en cas d'inscription de deux enfants ou plus de la même fratrie

Personnel communal

- Le tarif des enfants domiciliés à Contres pour les enfants du personnel communal domiciliés hors commune

Monsieur Thierry BAUMER explique qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- « Domiciliés à Contres » doit être remplacé par « Domiciliés à Le Controis-en-Sologne »
- « Associations controises » doit être remplacé par « associations sportives de Le Controis-en-Sologne »

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

Semaine 5 jours

- 60 € pour les enfants domiciliés à Le Controis-en-Sologne ou licenciés d'associations sportives de Le Controis-en-Sologne
- 90 € pour les enfants domiciliés hors commune
- 10 € de moins par inscription si deux enfants ou plus de la même fratrie

Semaine 4 jours (si jour férié semaine du stage)

- 48 € par stage pour les enfants domiciliés à Le Controis-en-Sologne ou licenciés auprès d'une association sportive de Le Controis-en-Sologne
- 72 € par stage pour les enfants domiciliés hors commune
- Un montant de 8 € par inscription sera déduit en cas d'inscription de deux enfants ou plus de la même fratrie

Personnel communal

- Le tarif des enfants domiciliés à Le Controis-en-Sologne pour les enfants du personnel communal domiciliés hors commune

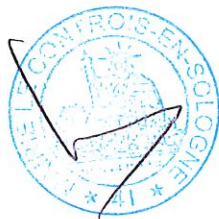
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

14 AVR. 2023

14 AVR. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0410 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER – MOBILIER MEDIATHEQUE

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances explique aux membres du Conseil Municipal que la médiathèque Robert Gersy à Contres ouverte depuis 2005, compte près de 470 inscrits et réalise une moyenne annuelle de 12 000 prêts. Un projet d'aménagement a été élaboré par le personnel de la médiathèque.

- Mobilier de l'espace section Adulte : 62 591,19€ HT
- Mobilier de l'espace Accueil 16 694,03€ HT

Le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces de la médiathèque est évalué à 79 285,22€

Monsieur Guillaume COLLIN propose de demander une subvention auprès du département du Loir et Cher de 60% au titre de la subvention « Médiathèque têtes de réseaux et bibliothèques structurantes »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention auprès du département du Loir et Cher de 60% au titre de la subvention « Médiathèque têtes de réseaux et bibliothèques structurantes » pour le projet d'aménagement de la médiathèque Robert Gersy de Contres pour un montant de 79 285,22€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 13 avril 2023

14 AVR. 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

14 AVR. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0411 : SUBVENTION FONDS VERT – ECLAIRAGE PUBLIC DE CONTRES & FOUGERES SUR BIEVRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Le Controis-en-Sologne dispose de 1 645 points lumineux dont 981 (60%) en LED. Il est prévu de traiter les 40% restant dès l'année 2023.

La réfection de l'Eclairage Public (EP) envisagé vise à réduire les consommations et la pollution lumineuse. Le programme s'annonce ambitieux mais doit permettre de générer de fortes économies dès le début du marché.

Il est proposé de solliciter une subvention « Le Fonds Vert » pour ce projet d'éclairage public de Contres et Fougères sur bièvre. Pour rappel le montant des travaux est de 365 087,70€ HT et la subvention sollicitée est de 80%.

Pour rappel, la collectivité a bénéficié d'une subvention au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection de l'éclairage public des communes déléguées de Feings – Ouchamps – Thenay d'un montant de 81 587,00 €

Il convient de déposer une demande de subvention pour les communes déléguées de Fougères sur Bièvre et Contres

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention « Fonds Vert » de 80% pour le dossier d'éclairage publics de Contres et Fougères sur Bièvre pour un montant prévisionnel de travaux de 365 087,70€
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,




Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :

5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0412 : CONVENTION DE RETROCESSION DE MATERIEL ENTRE LA COMMUNE DE LE CONTROIS EN SOLOGNE ET L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE THENAY

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Le Controis en Sologne souhaite rétrocéder à titre gracieux le tracteur, l'épaveuse, le broyeur d'accotement et la part de financement du gyrobroyeur à l'Association Foncière de Remembrement de Thenay, qui en contrepartie s'engage à effectuer pendant 10 ans, le fauchage et l'entretien des chemins ruraux sur le territoire de la commune déléguée de Thenay, conformément à un plan précis les indiquant.

Il convient de signer une convention avec l'Association Foncière de Remembrement de Thenay afin de définir les modalités de rétrocession

Après lecture de la proposition de la convention ci-annexée, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De signer la convention relative à la rétrocession de matériel à titre gracieux au profit de l'Association Foncière de Remembrement de Thenay qui en contrepartie s'engage à effectuer le fauchage et l'entretien de certains chemins ruraux sur le site de Thenay, pendant 10 ans.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

14 AVR. 2023

14 AVR. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0413 : CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE AU SIVOS_MONTHOU SUR CHER - THENAY POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Madame Séverine AUDIANE, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des transports scolaires, il convient de formaliser par une convention la participation annuelle de la commune déléguée de Thenay, commune de Le Controis en Sologne.

La participation couvre les dépenses de fonctionnement du SIVOS (carburant, frais de personnel, entretien des véhicules scolaires.)

La participation est actée pour un montant de 20 000€ pour l'année 2023 et réparti en 4 versements dans l'année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Séverine AUDIANE à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0414 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Séverine AUDIANE, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires informe le Conseil municipal qu'un groupement de commandes a été constitué depuis 2007 avec la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis, et depuis 2017 avec l'école privée Sainte-Geneviève.

Le contrat actuel de fourniture des repas au restaurant scolaire de la commune déléguée arrivera à son terme le 31 août 2023. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de consultation avec un groupement de commandes identique. Le marché sera conclu pour une durée de trois (3) ans.

Le groupement sera constitué selon les conditions suivantes :

- Il sera formalisé par une Convention constitutive de groupement de commandes dont Monsieur le Maire donne lecture du projet,
- La Commune de Le Controis-en-Sologne assurera les fonctions de coordonnateur du groupement,
- La commission d'attribution sera constituée de la commission d'appel d'offres de la commune de Le Controis en Sologne qui est coordonnateur du groupement.
- Les membres du groupement, pour ce qui les concernent, signent et notifient le marché et s'assurent de sa bonne exécution,
- Le groupement ne prend pas fin au terme du marché,

La composition de la commission d'appel d'offres :

Titulaire : Michel CHASSET

Suppléant : Anne-Laure POUILLAIN

Titulaire : Éric MARTELLIERE

Suppléant : Patrice RUDAULT

Titulaire : Joël POITEVIN

Suppléant : Christophe BESNE

Titulaire : Dany MOREAU

Suppléant : Karine MICHOT

Titulaire : Michel QUENIOUX

Suppléant : Herve BARON

Madame AUDIANE demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD) :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis et l'école Sainte-Geneviève et son représentant pour la fourniture et la livraison de repas,
- Accepte les termes de la Convention constitutive du groupement de commandes,
- Désigne la commission d'appel d'offres pour siéger à la commission du groupement,
- Autorise l'Adjoint délégué aux affaires scolaires, à signer la Convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le **14 AVR. 2023**
Reçu en Préfecture, le **14 AVR. 2023**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 29

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0415 : ACQUISITION D'UN BIEN 40 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune a le projet de créer un complexe cinématographique de 3 salles sur le site de l'ancien Intermarché avec le concours de Monsieur et Madame FOURNEAU, exploitants des cinémas de Romorantin-Lanthenay et Vierzon. L'objectif final est la réhabilitation totale du site en lien avec la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis pour créer un pôle de loisirs.

Pour la réalisation de ce projet, il conviendrait d'acquérir la parcelle préfixe 000 section CM numéros 4p et 10p, située 40 avenue du Général de Gaulle à LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700), d'une superficie totale de 3 308 m². Les parcelles nouvellement bornées ont dorénavant les références préfixe 000 section CM numéros 207 et 209, conformément au plan d'arpentage joint. La cession de la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis se ferait au prix de 99 240 € (quatre-vingt dix neuf mille deux cent quarante euros) hors frais d'acquisition.

Considérant l'intérêt culturel pour la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le bien susvisé (parcelles 000 CM 207 et 209) au prix de 99 240 €, hors frais d'acquisition ;
- Autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 avril 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 30

Date de convocation :
5 avril 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice)

Absents : CHASSET Michel, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0416 : ACCUEIL DES PERSONNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TIG ET TNR

Madame Delphine BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines propose que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Commune de le Controis en Sologne développe l'accueil au sein de ses services, des personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un TIG (travail d'intérêt général) soit un TNR (travail non rémunéré).

Il s'agit ainsi dans la logique d'une politique visant un développement de réponses éducatives et de réparation de la délinquance, de favoriser l'accueil de ces personnes suivies par le Service d'Insertion et de Probation du Loir et Cher (SPIP 41).

Le TIG ou TNR est une peine alternative à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 à 400 h), effectuée au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Blois.

L'employeur de ces personnes demeure le SPIP 41 qui prend en charge les déclarations sociales obligatoires, ainsi, le cas échéant les déclarations d'accidents du travail.

Ainsi, le TIG et TNR tendent vers 3 objectifs :

- sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la collectivité, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales, professionnelles et matérielles.
- favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur
- impliquer la société civile à l'exécution de la peine

Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en fonction de l'activité des services, de la compatibilité des fonctions avec le profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre.

- Vu la loi N° 83-466 du 10 juin 1983 instituant le Travail d'Intérêt Général (TIG)
- Vu la loi N° 99-515 du 23 juin 1999 créant le Travail Non rémunéré (TNR)
- Vu la circulaire ministérielle du 26 septembre 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que la Commune de le Contois en Sologne accueille des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 13 avril 2023

14 AVR. 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

14 AVR. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE

